



DELIBERATION N° 2023-11

Objet : Convention avec la mairie de La Clayette pour l'actualisation de l'étude hydraulique de la Genette au niveau de l'étang des Tanneries

Le 21 mars 2023 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 13/03/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (10) : , Guillaume DESCAVE, Michel LAMARQUE, Fabrice DEJOUX, Christian GILGENKRANTZ, Pierre AUVOLAT, Sylviane TERNISIEN, Bernard CHIGNIER (suppléant), Jean LABOURET (suppléant), Alain LE CLOIREC (suppléant), Gérard SIMON (suppléant).

Absents excusés : René VALORGE, Jérémie LACROIX, Colette LEBEAU, Jean FARIZY, Christian LAVENIR, Gilles LUCARELLA, Hervé CARDON, Thierry GIMENEZ.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

Le Président explique à l'assemblée que le SYMISOA va réaliser un complément d'étude sur la Genette à La Clayette, pour accompagner la mairie dans un projet d'aménagement global. Il expose le projet de convention prévoyant les modalités de réalisation de cette étude et sa prise en charge financière par la mairie de La Clayette.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De valider le projet de convention prévoyant :
 - o la réalisation de l'étude sous maîtrise d'ouvrage SYMISOA, au titre de sa compétence GEMAPI, au printemps 2023 ;
 - o la prise en charge par la commune de La Clayette du coût de cette étude (estimé à 3 360€TTC)
- D'autoriser le président à signer la convention correspondante, annexée à la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Pierre AUVOLAT



Handwritten signature of Pierre Auvolat.

Transmis au représentant de l'Etat le : **27 MARS 2023**

Publié le : **27 MARS 2023**